

## Association de défense de l'environnement de Chaponnay

Hôtel de ville

69970-CHAPONNAY-

Monsieur le Préfet du Rhône  
106 rue Pierre Corneille  
69419 LYON CEDEX 03

Chaponnay, le 22 avril 2002

Objet : Vieillesse des canalisations industrielles  
Incident du 03/04/02 à Toussieu(69)

Monsieur le Préfet,

Comme suite à l'incident survenu le 3 avril dernier sur une canalisation d'hydrocarbures à Toussieu, nos adhérents s'interrogent sur le risque encouru par les populations et l'environnement à proximité des nombreuses canalisations enterrées sur notre commune.

Compte tenu que la plupart de ces canalisations sont très anciennes (trente ans et plus) et qu'un certain nombre d'incidents et accidents se sont produits sur ce type d'installations hors agressions externes (sources Bureau d'analyse des Risques et Pollutions Industrielles : exemple Lucciana en 2001, Strasbourg en 1999...), nous vous demandons :

- L'origine de l'incident de Toussieu (corrosion, érosion, défaut de fabrication...)?
- Dans quelles mesures vous pouvez nous garantir que l'ensemble de la canalisation concernée ne présente pas les mêmes défauts ?
- Enfin et surtout quelles garanties nous pouvons avoir sur les autres canalisations traversant notre secteur, dont certaines sont anciennes et de même conception ?

Nous considérons que l'incident de Toussieu est un signal d'alarme et qu'au nom du principe de précaution les enseignements doivent en être tirés afin qu'un tel incident ne soit pas à l'origine d'un accident pour demain. Enfin vous voudrez bien nous confirmer que le type d'essai réalisé avec de l'eau dans l'incident de Toussieu, n'est jamais réalisé avec les produits transportés par ces canalisations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma parfaite considération.

Le président de l'association de défense  
de l'environnement de Chaponnay

R.RIVOIRE

Copie à M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement